



Distribution: générale

Point 7 de l'ordre du jour

Date: 14 janvier 2022

WFP/EB.1/2022/7-B/2

Original: anglais

Questions opérationnelles — Projets approuvés moyennant un vote par correspondance

Pour information

Les documents du Conseil d'administration sont disponibles sur le site Web du PAM (<https://executiveboard.wfp.org/fr>).

## Révision du plan stratégique pour la Namibie (2017-2022) et augmentation budgétaire correspondante

	Données actuelles	Modification	Données révisées
<b>Durée</b>	<b>Juillet 2017– juin 2022</b>	<b>Juin 2022– décembre 2023</b>	<b>Juillet 2017– décembre 2023</b>
<b>Bénéficiaires</b>	<b>379 340</b>	<b>156 567</b>	<b>535 907</b>
<i>(en dollars É.-U.)</i>			
<b>Total des dépenses</b>	<b>23 775 282</b>	<b>22 082 298</b>	<b>45 857 580</b>
Transferts	18 519 878	18 082 537	36 602 414
Mise en œuvre	2 684 868	894 774	3 579 642
Coûts d'appui directs ajustés	1 117 505	1 795 925	2 913 430
<b>Total partiel</b>	<b>22 322 251</b>	<b>20 773 235</b>	<b>43 095 486</b>
Coûts d'appui indirects (6,5 pour cent)	1 453 031	1 309 063	2 762 094

Marqueur de l'égalité femmes-hommes et de l'âge\* 2A

\* <http://gender.manuals.wfp.org/fr/gender-toolkit/gender-in-programming/gender-and-age-marker/>.

### Décision

Le Conseil a approuvé moyennant un vote par correspondance la révision du plan stratégique pour la Namibie (2017-2022) et l'augmentation budgétaire correspondante, d'un montant de 22 082 298 dollars É.-U., faisant l'objet du présent document.

13 décembre 2021

#### Coordonnateurs responsables:

M. M. Haile  
Directeur du Bureau régional pour  
l'Afrique australe  
courriel: [menghestab.haile@wfp.org](mailto:menghestab.haile@wfp.org)

M. G. Fedha  
Directeur de pays  
courriel: [george.fedha@wfp.org](mailto:george.fedha@wfp.org)

## Justification

1. La Namibie continue d'être confrontée à des épisodes de sécheresse, des inondations et des infestations d'acridiens et de chenilles processionnaires récurrents, ce qui a entraîné une insécurité alimentaire chronique généralisée. Selon le rapport sur le Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire (IPC) publié en juillet 2020, 430 000 personnes (18 pour cent de la population) dans huit des 14 régions du pays se trouveraient en situation d'insécurité alimentaire aiguë grave [phase 3 de l'IPC (crise)]. Les estimations sont semblables à celles figurant dans le rapport sur l'IPC de novembre 2019, mais la pandémie de COVID-19 a accru la pression exercée sur les moyens d'existence. La pandémie a aggravé le contrecoup de trois années de contraction économique et des niveaux élevés de chômage, d'inégalité des revenus et de dette publique. Le pays devrait perdre 503 millions de dollars de produit intérieur brut en raison des répercussions de la COVID-19<sup>1</sup>.
2. La Namibie pâtit également d'une forte prévalence de la malnutrition: le taux de retard de croissance s'établit à 24 pour cent chez les enfants de moins de 5 ans, la mortalité néonatale est élevée (20 décès pour 1 000 naissances vivantes), le taux d'émaciation est de 6 pour cent et le taux d'insuffisance pondérale est de 13 pour cent<sup>2</sup>. Selon les premières constatations issues de l'étude de 2021 sur le coût de la faim en Namibie, la dénutrition est à l'origine de 16 pour cent de l'ensemble des décès chez les enfants de moins de 5 ans.
3. D'après les premiers résultats de l'étude de 2021 sur les moyens de combler le déficit en nutriments, un régime alimentaire nutritif coûte quatre fois plus cher dans les zones rurales qu'en milieu urbain. Les dépenses nécessaires pour répondre aux besoins nutritionnels augmentent considérablement pour les personnes vivant avec le VIH/sida dans les zones rurales. Selon cette étude, les ménages vulnérables consacrent 70 pour cent de leurs dépenses alimentaires totales aux céréales, ce qui se traduit par un manque de diversité de leur alimentation.
4. Le changement climatique est un "multiplicateur de menaces" qui continue à entraver la valorisation du capital humain, accentuant la vulnérabilité face à la pauvreté, à la malnutrition chronique, au VIH/sida et à l'insécurité alimentaire. Du fait de l'impact du changement climatique associé à la COVID-19, l'insécurité alimentaire et la malnutrition augmentent parmi les communautés vulnérables.
5. Les petits exploitants, dont 54 pour cent sont des femmes, vivent dans des zones communales où l'accès à la terre et à l'eau est difficile. L'insécurité alimentaire touche les petits exploitants, qui sont tributaires d'une agriculture pluviale et sont donc moins résilients face aux chocs liés aux phénomènes météorologiques. Dans les zones communales, la production des cultures vivrières et de l'élevage est restée particulièrement faible en raison de l'accès limité aux technologies et pratiques agricoles modernes, du manque de fertilité des sols, du surpâturage, des périodes de sécheresse prolongées et du manque d'accès aux marchés.
6. Le PAM et le Cabinet du Premier Ministre ont coordonné une consultation de haut niveau en décembre 2020 avec les principales parties prenantes, notamment l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), afin d'examiner les moyens d'accélérer les progrès vers l'objectif Faim zéro d'ici à 2030. L'un des principaux résultats de cette rencontre a été la demande faite par le Gouvernement au PAM et à ses partenaires de formuler des recommandations sur la manière d'établir des systèmes alimentaires porteurs de transformation et globaux.

---

<sup>1</sup> Étude de la Commission nationale de planification et de l'Université de Namibie (avril 2020).

<sup>2</sup> Enquête démographique et sanitaire pour la Namibie (2013).

## Modifications

### Orientation stratégique

7. La présente révision prévoit deux nouveaux effets directs stratégiques:
  - Effet direct stratégique 4: Les institutions publiques en Namibie ont la capacité de mener des analyses à l'appui de la planification visant à mettre en place des systèmes alimentaires porteurs de transformation et résilients d'ici à la fin de 2023.
  - Effet direct stratégique 5: Le Gouvernement et les partenaires de développement en Namibie bénéficient d'un appui sous la forme de compétences spécialisées et de services efficaces et efficients concernant la chaîne d'approvisionnement et le numérique pendant toute la période couverte par le plan stratégique de pays.
8. Ces effets directs stratégiques sont alignés sur les piliers relatifs à la progression économique et à la transformation sociale du Plan-cadre de partenariat des Nations Unies pour la Namibie (2019-2023), qui reprend les priorités définies dans le cinquième plan de développement national (couvrant la période allant de 2017/18 à 2021/22) et le deuxième Plan de prospérité Harambee (couvrant la période 2021-2025). Les deux plans stratégiques nationaux mettent l'accent sur une approche nuancée de la transformation rurale, privilégiant le relèvement des petits exploitants parallèlement à l'amélioration de la nutrition.
9. Outre les deux nouveaux effets directs stratégiques, la présente révision doit permettre de prolonger de 18 mois le plan stratégique de pays (PSP) établi pour la Namibie afin de l'aligner sur le Plan-cadre de partenariat, qui s'achèvera le 31 décembre 2023.

### Effets directs stratégiques

10. La présente révision permettra de venir en aide à 156 567 personnes supplémentaires (dont 30 pour cent seront des citoyens) grâce à des transferts de type monétaire dans le cadre de l'activité 5. Cette augmentation tient aux résultats de l'évaluation de l'IPC et à une flambée de la COVID-19 qui, en particulier dans les zones urbaines, perturbe les moyens d'existence et accroît l'insécurité alimentaire et nutritionnelle. Des transferts de type monétaire seront assurés au profit des populations vulnérables dans les zones rurales touchées par des années de sécheresse et où la prévalence du VIH/sida est la plus élevée, ainsi que des personnes vivant dans des établissements urbains informels et dont les moyens d'existence ont été profondément désorganisés par la COVID-19.
11. La valeur de la ration entrant dans le cadre des transferts de type monétaire ne sera pas modifiée, mais la durée de l'assistance sur une année sera réduite de six à trois mois. Cela permettra de faire concorder le calendrier de l'aide avec la période de soudure, lorsque les besoins alimentaires sont plus élevés, en particulier ceux des communautés vulnérables se trouvant dans des zones sujettes à la sécheresse. La réduction de l'aide en espèces s'accompagne d'une attention accrue accordée aux investissements à consentir au profit des interventions visant à renforcer la résilience, conformément aux priorités et aux besoins du Gouvernement en matière de développement.
12. Au titre de l'effet direct stratégique 1, une nouvelle activité 6 est prévue: *"Fournir un appui technique aux entités gouvernementales chargées des programmes nutritionnels"*. Cette activité vise à faire face aux tendances préoccupantes constatées en matière de malnutrition. En collaboration avec le Ministère de la santé et des services sociaux, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et l'Université de science et de technologie de Namibie, le PAM mènera une campagne de lutte contre le retard de croissance. Il appliquera par ailleurs dans le cadre de toutes les autres activités une stratégie globale visant à faire évoluer la société et les comportements afin de promouvoir une alimentation nutritive, d'accroître la

demande correspondante et de favoriser l'accès à une telle alimentation ainsi que la disponibilité de celle-ci.

13. L'activité 7 est mise en place par le biais du nouvel effet direct stratégique 4: *"Aider les entités gouvernementales à renforcer les systèmes alimentaires dans le pays"*. En étroite coordination avec le Ministère de l'agriculture, de l'eau et de la réforme agraire et d'autres ministères d'exécution, la FAO et d'autres parties prenantes concernées, le PAM travaillera avec le Gouvernement pour assurer le renforcement des capacités ayant trait à l'étude et à l'élimination des obstacles au bon fonctionnement des systèmes alimentaires nationaux.
14. Le PAM entreprendra une analyse des systèmes alimentaires afin de recenser les possibilités de rapprocher les petits exploitants des marchés durables, ainsi que les problèmes connexes. Grâce à l'appui technique fourni au travers de ses méthodes d'analyse et de modélisation, le PAM aidera le Gouvernement à répertorier les possibilités d'améliorer l'accès des petits exploitants aux marchés. Des programmes clés du Gouvernement, comme le programme d'alimentation scolaire utilisant la production locale et d'autres programmes d'alimentation en institutions, seront analysés – ils constituent autant de plateformes permettant de stimuler la création de coopératives agricoles et d'envisager la mise en œuvre d'activités destinées notamment à mettre les technologies intelligentes face au climat au service de l'accroissement de la production, de la réduction des pertes après récolte et de l'amélioration de la qualité des aliments. Ces travaux permettront d'établir comment des stratégies plus générales axées sur la résilience des systèmes alimentaires pourront être mises en œuvre à l'avenir.
15. Une nouvelle activité 8 relative à la prestation de services à la demande est prévue au titre de l'effet direct stratégique 5: *"Fournir un soutien au Gouvernement et aux partenaires de développement sous la forme de services et de compétences spécialisées en matière de chaîne d'approvisionnement et de numérique"*. Le PAM fournira des services liés au renforcement des capacités et à la chaîne d'approvisionnement aux ministères d'exécution, notamment ceux responsables des programmes de protection sociale, de la gestion des risques de catastrophe, de la nutrition et de l'appui aux petits exploitants. Ces services comprendront l'achat, l'entreposage et la manutention des denrées alimentaires, les formalités de dédouanement, la gestion des stocks, le transport et l'assurance qualité, ainsi que la fourniture de solutions numériques destinées aux programmes orchestrés par les pouvoirs publics.
16. Dans le cadre des activités de renforcement des systèmes alimentaires et d'appui aux petits exploitants, le PAM travaillera en partenariat avec l'agence nationale de statistique, les institutions technologiques internationales et la FAO pour apporter un soutien technique au Ministère de l'agriculture, de l'eau et de la réforme agraire en vue d'améliorer les solutions numériques nationales qui permettent aux petits exploitants d'accéder aux marchés et à d'autres informations liées à l'agriculture.

### **Modalités de transfert**

17. La modalité de transfert retenue a été choisie compte tenu d'une évaluation financière des marchés réalisée en 2020 et d'une étude du marché de détail menée en 2021. La première a confirmé l'existence d'un environnement financier efficace, doté d'institutions financières crédibles aux niveaux national et infranational et en mesure de mettre en œuvre les transferts de type monétaire, tandis que la seconde a établi l'existence d'un solide réseau de détaillants.

**Partenariats**

18. En plus d'amplifier les partenariats avec les ministères d'exécution, le PAM collaborera avec des institutions financières internationales, notamment la Banque mondiale, la Banque africaine de développement et le Fonds monétaire international, afin de faire pression en vue d'obtenir des financements complémentaires. Il établira également des partenariats avec le secteur privé afin d'en mettre à profit les systèmes, le savoir-faire et la technologie pour venir en aide aux petits exploitants et améliorer les systèmes alimentaires nationaux.

**Problèmes liés à la chaîne d'approvisionnement**

19. En Namibie, les chaînes d'approvisionnement pâtiennent de problèmes systémiques, comme l'accès insuffisant au crédit, à des intrants de qualité, aux services de vulgarisation, à des technologies appropriées, aux systèmes de gestion après récolte ainsi qu'aux marchés, en particulier dans le cas des petits exploitants. Les programmes nationaux de protection sociale, tels que le programme d'aide aux victimes de la sécheresse, continuent de se heurter à des problèmes d'approvisionnement. Pour y remédier, le PAM plaidera en faveur de l'adoption de programmes axés sur le marché, comme ceux faisant appel aux transferts de type monétaire et à l'alimentation scolaire utilisant la production locale. Le PAM collaborera avec les institutions publiques pour promouvoir des approches globales des systèmes alimentaires dans le cadre de la conception et de l'exécution des programmes afin d'améliorer l'accès aux intrants, aux services de vulgarisation et aux marchés, en particulier au profit des petits exploitants.

**Responsabilité à l'égard des populations touchées, risques liés à la protection et restrictions associées à la problématique femmes-hommes et au handicap**

20. On fera connaître aux communautés ciblées l'importance d'une représentation et d'une participation équitables des femmes et des hommes, y compris les personnes handicapées et les personnes âgées, aux postes de responsabilité. Le PAM sensibilisera les partenaires coopérants et les communautés à la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles ainsi que des violences sexistes. En outre, des mécanismes de réclamation seront mis en service par l'intermédiaire des diverses autorités et en faisant appel à des tiers pour assurer le suivi.

**Stratégie de transition proposée**

21. La stratégie de transition du PAM s'articule sur le renforcement des capacités, dans le cadre des activités existantes et de celles qui sont prévues au titre de la présente révision du PSP. En collaboration avec les entités et systèmes publics et les organisations locales, le PAM accentuera le renforcement des capacités institutionnelles et la valorisation du capital humain. Le PAM et le Gouvernement examineront conjointement les progrès accomplis dans la prestation de cette assistance et détermineront le rôle futur du PAM à l'occasion des consultations qui seront consacrées au PSP de deuxième génération.

**Gestion des risques**

22. Les risques opérationnels auxquels sont exposés les bénéficiaires comprennent la violence sexiste, l'exploitation et les atteintes sexuelles, les prix élevés des intrants agricoles, susceptibles d'entraîner une hausse des coûts de production préjudiciable à la compétitivité des produits des petits exploitants, et le manque d'accès aux informations sur le marché. Pour atténuer ces risques, le PAM a prévu des mesures de protection des bénéficiaires dans tous ses programmes, notamment à la faveur de la formation du personnel, des employés des institutions publiques concernées et des ONG partenaires, et des bénéficiaires. Le PAM travaillera aussi en partenariat avec le Fonds des Nations Unies pour la population en vue

de s'attaquer aux problèmes de la violence sexiste et des grossesses précoces et de traiter la question de l'éducation sexuelle.

23. Pour atténuer les répercussions sur les petits exploitants de la variation possible du prix des intrants agricoles et de l'accès limité à l'information sur les prix, le PAM s'emploiera avec les institutions publiques concernées à renforcer les mécanismes de diffusion des prix, notamment grâce à des applications mobiles. De vastes consultations et campagnes de sensibilisation, associées à un suivi et à des évaluations périodiques, seront organisées à grande échelle afin de garantir l'inclusion équitable des communautés.
24. Les risques de nature stratégique liés au classement de la Namibie parmi les pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure continuent d'engendrer de gros problèmes sur le plan du financement. Pour garantir la mobilisation de ressources suffisantes, le PAM continuera d'élargir sa base de donateurs, en s'adressant à de nouveaux donateurs et à des donateurs habituels, y compris certains n'ayant pas de présence officielle en Namibie.

### Analyse des bénéficiaires

TABLEAU 1: BÉNÉFICIAIRES DIRECTS PAR EFFET DIRECT STRATÉGIQUE, PAR ACTIVITÉ ET PAR MODALITÉ								
Effet direct stratégique	Activité	Période	Modalité	Femmes (plus de 18 ans)	Hommes (plus de 18 ans)	Filles (de 0 à 18 ans)	Garçons (de 0 à 18 ans)	Total
3	5	Chiffres actuels	Produits alimentaires	102 832	91 191	82 567	73 218	<b>349 808</b>
			Transferts de type monétaire	8 682	7 699	6 970	6 181	<b>29 532</b>
		Augmentation	Produits alimentaires	-	-	-	-	-
			Transferts de type monétaire	46 031	40 707	36 950	32 879	<b>156 567</b>
		Chiffres révisés	Produits alimentaires	102 832	91 191	82 567	73 218	<b>349 808</b>
			Transferts de type monétaire	54 713	48 406	43 920	39 060	<b>186 099</b>
<b>Total (hors chevauchements)</b>	<b>Chiffres actuels</b>	<b>Produits alimentaires</b>	<b>102 832</b>	<b>91 191</b>	<b>82 567</b>	<b>73 218</b>	<b>349 808</b>	
		<b>Transferts de type monétaire</b>	<b>8 682</b>	<b>7 699</b>	<b>6 970</b>	<b>6 181</b>	<b>29 532</b>	
	<b>Augmentation</b>	<b>Produits alimentaires</b>	-	-	-	-	-	
		<b>Transferts de type monétaire</b>	<b>46 031</b>	<b>40 707</b>	<b>36 950</b>	<b>32 879</b>	<b>156 567</b>	
	<b>Chiffres révisés</b>	<b>Produits alimentaires</b>	<b>102 832</b>	<b>91 191</b>	<b>82 567</b>	<b>73 218</b>	<b>349 808</b>	
		<b>Transferts de type monétaire</b>	<b>54 713</b>	<b>48 406</b>	<b>43 920</b>	<b>39 060</b>	<b>186 099</b>	
		<b>Toutes modalités confondues</b>	<b>157 545</b>	<b>139 597</b>	<b>126 487</b>	<b>112 278</b>	<b>535 907</b>	

## Transferts

TABLEAU 2: RATIONS ALIMENTAIRES ( <i>grammes/personne/jour</i> ) ou VALEUR DES TRANSFERTS DE TYPE MONÉTAIRE ( <i>dollars/personne/jour</i> ) PAR EFFET DIRECT STRATÉGIQUE ET PAR ACTIVITÉ			
	Effet direct stratégique 3		
	Activité 5		
Type de bénéficiaires	Distributions générales pour les personnes en situation d'insécurité alimentaire grave		Appui aux personnes sous traitement antirétroviral et aux membres de leur ménage
Modalité	Transferts de type monétaire	Produits alimentaires	Produits alimentaires
Céréales	-	383	222
Légumes secs	-	60	37
Huile	-	21	12
Sel	-	5	-
Total kcal/jour	1 804	1 804	1 042
% de kcal d'origine protéique	-	9,2	6
Transferts de type monétaire ( <i>dollars/personne/jour</i> )	0,48	-	-
Nombre de jours d'alimentation par an	90	90	156

TABLEAU 3: TOTAL DES BESOINS EN PRODUITS ALIMENTAIRES/TRANSFERTS DE TYPE MONÉTAIRE ET VALEUR						
	Budget actuel		Augmentation		Budget révisé	
	Total ( <i>en tonnes</i> )	Total ( <i>en dollars</i> )	Total ( <i>en tonnes</i> )	Total ( <i>en dollars</i> )	Total ( <i>en tonnes</i> )	Total ( <i>en dollars</i> )
Céréales	13 655	4 437 869	0	0	13 655	4 437 869
Légumes secs	2 245	1 909 096	0	0	2 245	1 909 096
Huiles et matières grasses	741	514 654	0	0	741	514 654
Aliments composés et mélanges	0	0	0	0	0	0
Autres	40	3 435	0	0	40	3 435
<b>Total (produits alimentaires)</b>	<b>16 681</b>	<b>6 865 053</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>16 681</b>	<b>6 865 053</b>
Transferts de type monétaire		2 551 565		10 145 736		12 697 301
<b>TOTAL (valeur des produits alimentaires et des transferts de type monétaire)</b>	<b>16 681</b>	<b>9 416 618</b>	<b>0</b>	<b>10 145 736</b>	<b>16 681</b>	<b>19 562 354</b>

## Ventilation des coûts

25. Le budget de portefeuille de pays a été revu à la hausse compte tenu de l'expansion des opérations, de manière à englober les nouveaux effets directs stratégiques 4 et 5 et à permettre la prolongation de 18 mois du PSP. Cette adaptation prévoit notamment du personnel supplémentaire pour assurer la gestion des transferts de type monétaire, ainsi que des activités de renforcement des capacités et de prestation de services. Les coûts afférents aux transferts et à la mise en œuvre liés au renforcement des capacités, aux véhicules et aux déplacements jusqu'aux sites de distribution ont également été accrus.

<b>TABLEAU 4: VENTILATION DES COÛTS DE LA RÉVISION UNIQUEMENT (en dollars)</b>						
	<b>Résultat stratégique 1/ cible 1 de l'ODD 2</b>	<b>Résultat stratégique 5/ cible 9 de l'ODD 17</b>	<b>Résultat stratégique 1/ cible 1 de l'ODD 2</b>	<b>Résultat stratégique 4/ cible 4 de l'ODD 2</b>	<b>Résultat stratégique 8/ cible 16 de l'ODD 17</b>	<b>Total</b>
	<b>Effet direct stratégique 1</b>	<b>Effet direct stratégique 2</b>	<b>Effet direct stratégique 3</b>	<b>Effet direct stratégique 4</b>	<b>Effet direct stratégique 5</b>	
<b>Domaine d'action privilegié</b>	<b>Causes profondes</b>	<b>Renforcement de la résilience</b>	<b>Intervention face à une crise</b>	<b>Renforcement de la résilience</b>	<b>Renforcement de la résilience</b>	
Transferts	1 571 192	323 475	13 571 922	2 035 677	580 270	<b>18 082 537</b>
Mise en œuvre	392 168	21 406	100 500	380 700	0	<b>894 774</b>
Coûts d'appui directs ajustés						<b>1 795 925</b>
<b>Total partiel</b>						<b>20 773 235</b>
Coûts d'appui indirects (6,5 pour cent)						<b>1 309 063</b>
<b>Total</b>						<b>22 082 298</b>

Abréviation: ODD = objectif de développement durable.



<b>TABLEAU 5: VENTILATION DES COÛTS DU PSP COMPLET, APRÈS RÉVISION (en dollars)</b>						
	<b>Résultat stratégique 1/ cible 1 de l'ODD 2</b>	<b>Résultat stratégique 5/ cible 9 de l'ODD 17</b>	<b>Résultat stratégique 1/ cible 1 de l'ODD 2</b>	<b>Résultat stratégique 4/ cible 4 de l'ODD 2</b>	<b>Résultat stratégique 8/ cible 16 de l'ODD 17</b>	<b>Total</b>
	<b>Effet direct stratégique 1</b>	<b>Effet direct stratégique 2</b>	<b>Effet direct stratégique 3</b>	<b>Effet direct stratégique 4</b>	<b>Effet direct stratégique 5</b>	
<b>Domaine d'action privilégié</b>	<b>Causes profondes</b>	<b>Renforcement de la résilience</b>	<b>Intervention face à une crise</b>	<b>Renforcement de la résilience</b>	<b>Renforcement de la résilience</b>	
Transferts	5 103 133	1 729 892	27 153 443	2 035 677	580 270	<b>36 602 414</b>
Mise en œuvre	1 272 629	705 396	1 220 917	380 700	0	<b>3 579 642</b>
Coûts d'appui directs ajustés	362 909	138 704	2 162 414	195 872	53 531	<b>2 913 430</b>
<b>Total partiel</b>	<b>6 738 670</b>	<b>2 573 992</b>	<b>30 536 773</b>	<b>2 612 250</b>	<b>633 800</b>	<b>43 095 486</b>
Coûts d'appui indirects (6,5 pour cent)	438 972	168 435	1 984 890	169 796	0	<b>762 094</b>
<b>Total</b>	<b>7 177 643</b>	<b>2 742 428</b>	<b>32 521 664</b>	<b>2 782 046</b>	<b>633 800</b>	<b>45 857 580</b>

**Liste des sigles utilisés dans le présent document**

FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
IPC	Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire
ODD	objectif de développement durable
PSP	plan stratégique de pays